

Alain Zenner : **« ...lutter contre la grande fraude est plus efficace, plus méritoire et plus motivant »**

En nommant Alain Zenner à la fonction de commissaire du Gouvernement chargé de la simplification des procédures fiscales et de la lutte contre la grande fraude fiscale, le Gouvernement tend enregistrer des résultats significatifs dans ces deux domaines.

La simplification des procédures fiscales doit être comprise au sens le plus large. Pour Alain Zenner, il s'agit de tout ce qui peut contribuer à simplifier la vie des interlocuteurs des Finances. Par exemple par un recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour le traitement automatisé des déclarations fiscales, TVA et impôt des personnes physiques ou encore par la poursuite de la restructuration de l'administration dans l'optique de la réforme Copernic.

Dès son entrée en fonction, Alain Zenner s'est efforcé de mettre en oeuvre deux protocoles conclus le 20 juillet 2000 entre les Finances et la Justice dans les domaines de la lutte contre la fraude dans le secteur des huiles minérales et de la lutte contre les carrousels TVA. Les choses n'ont pas traîné. Après avoir réuni les interlocuteurs concernés, l'action du Commissaire a abouti à la signature de plusieurs arrêtés royaux publiés au Moniteur Belge des 29 et 30 décembre 2000. Le 8 janvier enfin, étaient installés officiellement les structures de coordination de ces protocoles.

Combustibles : Comment voyez-vous l'exercice de votre mission ?

Alain Zenner : Il ne s'agit bien évidemment pas de se substituer aux administrations pour créer un bidule de plus. Il s'agit d'animer, de coordonner et de contrôler l'action des différents services intervenant dans la lutte contre la fraude. L'actualité de ces dernières années a montré que l'on travaillait parfois de façon trop isolée, sans échanges d'informations. Le but des protocoles annoncés le 8 janvier est notamment de permettre cet échange d'informations.

Comment votre mission s'intègre-t-elle à celles d'autres organismes existants tels que l'OCDEFO (Office central de lutte contre la délinquance financière organisée), la CETIF (Cellule de traitement d'informations financières), l'Office de lutte contre la corruption,... ?

Le but est de veiller à l'instauration d'une véritable coordination entre ces divers organismes (voir encadré). Si on veut une optimisation de l'action de tous les services existants, il faut coordonner cette action. Les services doivent échanger leurs

informations. Pour ce faire, ils doivent être reliés sur le plan informatique. Au Ministère des Finances, par exemple, jusqu'il y a peu, chaque service – Douanes & Accises, Contributions & TVA, Enregistrement & Domaines, Recouvrement – possédait son propre département informatique. C'est finalement dans le cadre de la lutte contre le bogue de l'an 2000 que ces services ont été mis en liaison.

C'est un véritable changement de culture...

Chaque fonctionnaire doit avoir accès à l'ensemble des données nécessaires. C'est effectivement un changement de culture d'entreprise : les gens ont été habitués à travailler seuls dans un domaine particulier, sans se préoccuper de l'ensemble. Et l'outillage mis à leur disposition a été conçu dans la même vision. Nous voulons changer cet état de chose. Cela doit se faire non seulement au niveau du Ministère des Finances mais également entre départements : entre les Finances et la Justice, par exemple. Parce que c'est très bien de constater les fraudes, encore faut-il pouvoir les réprimer efficacement. Et cela, c'est le rôle de la Justice. C'est dans ce contexte que certaines mesures ont été prises il y a quelques années, comme l'institutionnalisation du Collège des Procureurs Généraux.

...et un nouveau climat fiscal...

C'est une nécessité ! Et cela suppose plusieurs choses. Premièrement : une réduction des charges fiscales et parafiscales et, plus particulièrement, de celles qui pèsent sur le travail. Deuxièmement : stimuler une nouvelle culture administrative, dans le sens d'une meilleure harmonie entre le fisc et le client-contribuable. Troisièmement : réorienter les moyens de lutte contre la fraude vers la grande délinquance, car il faut se préoccuper de lutter contre la fraude là où elle est le plus préjudiciable. Il est plus facile de verbaliser un piéton qui traverse en dehors des passages cloutés que de s'en prendre aux négriers qui font rouler des routiers jour et nuit sur nos routes, constituant un véritable danger public. Lutter contre la grande fraude est plus efficace, plus méritoire et plus motivant.

Qu'en est-il du partenariat avec le secteur privé ?

A l'occasion de la séance d'installation des structures de coordination des deux protocoles (lutte contre la fraude dans le secteur des huiles minérales et contre les carrousels TVA), étaient présents non seulement des ministres, des directeurs généraux d'administration et des magistrats nationaux, mais également des représentants de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), de la Fédération Pétrolière Belge, de la Fédération de la Construction, de Federauto, ... Et je n'aurais aucun mal à associer votre Fédération à ces démarches.

Vous êtes donc un partisan des synergies...

Je suis un partisan convaincu des synergies entre secteur privé et secteur public. Depuis quelques temps, le secteur privé et les organisations professionnelles ont pris conscience de ce que la lutte contre la grande fraude était non seulement de l'intérêt du Trésor mais aussi de celui des entreprises. Au fil des années 90, la grande fraude a pris une ampleur telle qu'elle entraîne des distorsions de concurrence et donc des pertes de marché importantes pour les entreprises.

Comment définissez-vous la fraude dans le secteur des produits pétroliers ?

Il y a environ trois ans, une Commission d'enquête parlementaire sur le grand banditisme s'est penchée sur une série de phénomènes de fraudes. A cette occasion, le Parlement a entendu des experts du secteur, des représentants des organisations professionnelles et du département des Finances. Ils lui ont donné des détails sur les types de fraudes en question. Brièvement, il s'agit de tromperies sur les valeurs et les teneurs (réchauffement du produit ou ajout d'eau), d'exportations fictives (carrousels à la TVA) et de décoloration (« défurfurolarisation » du gasoil de chauffage). Ces fraudes se pratiquent sur une très grande échelle, avec des moyens industriels.

Quelqu'un est-il visé en particulier ?

Les organisations criminelles. Nous visons la fraude aux produits pétroliers telle que définie par la Commission d'enquête sur le grand banditisme ; à savoir la fraude organisée sur une grande échelle, sur une base internationale, avec des recours à des mécanismes particuliers comme des sociétés off-shore - sociétés écrans - et basée sur une organisation de type mafieuse. Nous ne mettons pas en cause l'entreprise ou le petit indépendant.

Dans le secteur, tout le monde semble savoir où se situe la fraude, sans pourtant jamais vraiment la montrer du doigt...

Dans le rapport de la Commission d'enquête parlementaire, on parle beaucoup de mafia pakistanaise. Certaines personnes y sont mentionnées nominativement. L'année dernière, la Fédération pétrolière a instigué des contrôles bien spécifiques. Il est normal que l'on n'en fasse pas beaucoup de publicité. Le contraire serait contre-productif.

Vous avez annoncé que vous descendriez sur le terrain...

Effectivement. Je me suis récemment rendu dans le port d'Anvers pour une visite de travail dans le cadre de la lutte contre la grande fraude. Cela s'est fait en liaison avec l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI), les Douanes et Accises, la Police maritime, la cellule « Falconplein » de la Police d'Anvers et le nouvel Echevin de la sécurité de la ville. Il s'agissait de voir comment s'opère la fraude et où se situent les insuffisances. Nous devons veiller à supprimer le sentiment d'impunité ainsi que tout ce qui attire les malfaiteurs. Ma mission est d'étudier tout cela et de proposer des plans d'action.

Peut-on chiffrer la fraude aux produits pétroliers ?

C'est très difficile. Il est question de dizaines de milliards. On ne pourra vérifier ces chiffres qu'après recouvrement des montants. Si on considère « la » grande fraude fiscale en tant que telle (dernier rapport de la CETIF), on constate qu'un quart des dossiers issus des déclarations de blanchiment (actuellement 900 par mois) vise la grande fraude fiscale. Pour l'ensemble, les condamnations se chiffrent à plusieurs centaines de milliards. Dire quelle est la part du secteur pétrolier ne serait pas sérieux. J'ajoute que le but principal n'est pas de réprimer mais de prévenir.

Quand le Gouvernement compte-t-il évaluer les premiers résultats de votre action ?

Cela se fait à l'occasion des contrôles budgétaires. Je n'ai pas de timing précis mais, dans un an, on me demandera certainement ce qui a été fait.

Avez-vous été contacté par notre Fédération ?

Non, mais je suis tout à fait prêt à la recevoir. Je ne sais pas si son point de vue est très différent de celui de la Fédération pétrolière. Le mal dont elle souffre doit être le même... Si elle veut être associée à mes démarches, c'est bien volontiers !

Organismes et services visant à lutter contre la fraude

Partisans des synergies, Alain Zenner tient à instaurer une véritable coordination entre les différents organismes anti-fraude. Qu'ils soient de type policier ou d'appui, ces organismes ne manquent pas. Ainsi :

- ❑ L'**OCDEFO** (Office central de lutte contre la délinquance financière organisée). Intégré récemment dans la direction générale de la police judiciaire, au sein de la nouvelle police fédérale, sa mission principale est d'assister les magistrats instructeurs dans la recherche, la constatation et la répression des infractions dans les domaines économiques et financiers.
- ❑ La **CETIF** (Cellule de traitement d'informations financières). Cellule autonome placée sous l'autorité du Parlement, elle a pour mission de recueillir les déclarations de blanchiment.
- ❑ L'**ORC** (Office de répression de la corruption), qui a remplacé l'ancien Comité supérieur de contrôle.
- ❑ Le **Centre de lutte contre la criminalité informatique**, en voie de constitution. Il vise à éviter toute possibilité de fraude à l'occasion des déclarations TVA (ou autres) par voie informatique.
- ❑ L'**ISI** (Inspection spéciale des impôts).
- ❑ Le **Comité anti-fraude** du Ministère des Finances, placé directement sous l'autorité de l'administrateur général adjoint des impôts.
- ❑ Les Douanes et Accises, disposant de pouvoirs policiers assez prononcés.
- ❑ Les cellules anti-fraude de la direction de l'AFER, l'Administration pour la Fiscalité des Entreprises et des Revenus qui regroupe désormais les impôts directs et la TVA.
- ❑ Les spécialistes de la fraude au sein de l'AREC, l'Administration du recouvrement.